DÉPARTEMENT **ILLE-ET-VILAINE**
ARRONDISSEMENT **REDON**
CANTON **BAIN DE BRETAGNE**

COMMUNE SAULNIÈRES (35)

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 035-213503212-20261015-2610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 15 octobre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS	15
EN EXERCICE :	15
PRÉSENTS :	14
VOTANTS :	15
Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la mairie à 20 h 30, sous la présidence de **M. BABIN-TOUBA Ludovic**, Maire.

Date de convocation : 9 octobre 2026.
Étaient présents : MM. BABIN-TOUBA Ludovic, JOURDAN Anne-Sophie, VALOIS Dominique, CONAND Cathel, LE MOIGNO Vincent, AYOUB Leïla, CID Jacqueline, KERBOAS Chloé, MORAT Jules, DENIEL Franck, LACIRE Ludovic, RATTO Ceyliane, LE GUEHENNEC Laurent, ANTIN Séverine.
Absent(s) excusé(s) : MM. ROUX Guillaume (pouvoir à Mme KERBOAS Chloé)
Absent(s):
Secrétaire de séance : Mme CONAND Cathel est désignée secrétaire de séance. Elle est assistée par M. GANDON Adrien, le secrétaire général de la mairie.

.Décisions du maire au titre des délégations du Conseil Municipal (article L2122-22 du CGCT)

.Décision 261001 : Dans le cadre de ses délégations permanente ou spécifique de signature, M. le Maire a passé les commandes suivantes :

- Le déplacement du coffret électrique 9 résidence des rosiers auprès d'ENEDIS pour un montant de 1 606.40 € TTC.
- L'audit énergétique du 9 résidence des rosiers auprès de l'entreprise QUALIAUDIT pour un montant de 590 € TTC.
- La réparation du branchement eau potable du 9 résidence des rosiers auprès de l'entreprise AQUALIA pour un montant de 1 116 TTC €.
- Du nouveau matériel électroportatif pour les services techniques auprès de l'entreprise JANZE MOTOCULTURE pour un montant de 3 771. 22 € TTC.
- Un panneau d'affichage libre auprès de l'entreprise NETCOLLECTIVITES pour un montant de 2 180. 04 € TTC.
- Une analyse radon de nos ERP auprès de la SOCOTEC pour un montant de 2 340 € TTC.
- L'espace jeu auprès de l'entreprise PROLUDIC pour un montant de 11 994 € TTC.
- Dans le cadre de l'autorisation accordée au Maire pour engager des travaux de voirie en 2026, dans la limite de 75 000 € HT, plusieurs devis ont été signés auprès de l'entreprise Eiffage Route. Ces devis concernent principalement la réfection de la rue du Vieux Bourg (38 550 € HT), divers travaux de voirie et réseaux rue du Semnon, au cimetière et rue de la Gare (16 967,50 € HT), des travaux complémentaires rue du Vieux Bourg (7 755 € HT) ainsi que la réfection de la place sablée rue Saint-Martin (1 350 € HT).
 Le montant total des cinq devis signés s'élève à 64 622,50 € HT, soit 86,16 % de l'enveloppe autorisée

Le Maire,

M. Ludovic BABIN-TOUBA .

Ont signés au registre des délibérations le maire, le secrétaire de séance et les membres présents

MAIRIE de SAULNIÈRES ILLE ET VILAINE